

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20437**

Intitulé

MASTER : MASTER Master professionnel mention Droit des affaires, Spécialité Transport maritime

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Aix-Marseille Université	Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille Chancelier des Universités, Président de l'Université

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diplômé du Master Droit des affaires spécialité transport maritime est un professionnel qui :

- Traite le contentieux quand intervient un litige, détermine au vu des éléments qui lui sont fournis la responsabilité des acteurs, négocie à l'amiable ou engage les actions en vue de la réparation du dommage
- Conseille l'entreprise liée à l'activité maritime, quant à la négociation et la rédaction des contrats avec les différents acteurs de la chaîne du transport maritime
- Élabore les procédures que les différents agents de la chaîne transport devront s'appliquer à respecter afin de se conformer aux prescriptions légales et contractuelles du droit du transport maritime
- Instruit les dossiers de gestion de sinistres : avaries communes, assurances-corps, assurances sur facultés
- Veille au respect des lois et règlements nationaux et internationaux relatifs à la sauvegarde de la vie en mer, à la sécurité des navires et de la navigation et à la prévention de la pollution
- Organise toutes les formalités portuaires, douanières et techniques du navire et de la marchandise qu'elle transporte
- Le diplômé maîtrise le droit international, communautaire et interne du droit maritime et portuaire. Il est le garant de ces règles dans la rédaction de contrats liant les différents acteurs du transport maritime.
- Il maîtrise les dispositions en matière d'assurance transport maritime lui permettant d'instruire et de suivre et un dossier de gestion de sinistres
- Il a des connaissances en droit du transport terrestre, aérien et multimodal nécessaires à la compréhension des situations et litiges ; une marchandise empruntant souvent plusieurs modes de transport
- Il maîtrise le droit de la sécurité et sûreté maritime, lui permettant ainsi de participer au contrôle de ces normes et à leur application dans les entreprises de transports maritimes
- Le diplômé maîtrise les règles liées aux ventes internationales (liners terms, incoterms, calculs de temps de planche, de chargement...) en vue de déterminer les coûts et les meilleurs schémas de transports entre l'affrètement et lignes régulières.
- Il conduit dans le champ disciplinaire du droit maritime une démarche innovante qui prenne en compte la complexité d'une situation en utilisant des informations qui peuvent être incomplètes ou contradictoires
- Il conduit un projet (conception, pilotage, mise en œuvre et gestion, évaluation et diffusion) pouvant mobiliser des connaissances pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif, et en assumer la responsabilité.
- Il s'adapte à différents contextes socio-professionnels et interculturels, nationaux et internationaux.
- Il actualise ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche.
- Il communique par oral et par écrit de façon claire et non ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère, et dans un registre adapté à un public de spécialistes ou de non spécialistes.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille dans un cabinet d'avocat spécialisé en droit maritime et des transports, dans une entreprise maritime (armateurs, Grands Ports Maritimes, Direction des Affaires maritimes, Courtiers maritimes), chez un auxiliaire de transport (transitaires, commissionnaire, Opérateurs de transport multimodal), dans un cabinet d'expertise maritime, chez un assureur maritime ou un P&I Club, dans une organisation internationale.

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Avocat maritimiste (sur examen puis concours)
- Responsable juridique des entreprises du secteur maritime
- Juriste et rédacteur des compagnies d'assurances maritimes (assureurs, P&I Clubs) ou des organismes de financement des navires
- Experts maritime / transport
- Arbitrage maritime
- Juriste dans une organisation internationale spécialisée (Commission européenne, Organisation Maritime Internationale)
- Poste d'Inspecteur des affaires maritimes (sur concours)

Codes des fiches ROME les plus proches :

N3201 : Exploitation des opérations portuaires et du transport maritime

C1109 : Rédaction et gestion en assurances

H1102 : Management et ingénierie d'affaires

K1902 : Collaboration juridique

K1903 : Défense et conseil juridique

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composants de la certification :**

La formation de Master se déroule en 4 semestres, soit deux ans, et permet d'obtenir 120 ECTS (60 ECTS au titre du M1 et 60 ECTS au titre du M2). Les deux premiers semestres s'inscrivent dans le cadre d'un M1 de Droit, de préférence en Droit des affaires ou en Droit international. La spécialisation en droit maritime intervient au niveau du M2 (semestres 3 et 4 de la formation).

Les composants de la présente certification correspondent aux deux semestres de la seconde année de master (spécialité « Transport maritime »).

Elles se décomposent comme suit :

S3 - UE 1 : 18 crédits ECTS - Coefficient 6 - Droit maritime (Cours : Droit maritime général ; Droit du transport maritime ; Droit portuaire ; Assurances maritimes).

S3 - UE 2 : 6 crédits ECTS - Coefficient 2 - Le transport maritime dans la *supply chain* (Cours : *Transport maritime et pré et post acheminement terrestre ; Transport aérien ; Transport multimodal*).

S3 - UE 3 : 6 crédits ECTS - Coefficient 2 - Environnement du Transport maritime (Cours : Ventes internationales, Sécurité et sûreté maritime, Pratique maritime, Contentieux Maritime, Économie et management maritime, Anglais maritime).

S4 - UE 4 : 30 crédits ECTS - Coefficient 10 - Professionnalisation (Mémoire (coeff. 8) et Stage de 2 mois minimum (coeff. 2)).

S4 - UE 5 : 0 crédit - Séminaires de professionnalisation (Séminaires complémentaires facultatifs : Droit douanier ; Les métiers des transports ; Le shipping ; La logistique ; L'approche du droit des transports par la Cour de Cassation ; Délégation de service public ; Les Énergies marines renouvelables (EMR) ; Les installations off-shore).

Un semestre d'études (30 crédits) est validé soit par l'obtention et la capitalisation de chacune des unités d'enseignement qui le composent soit par compensation entre les unités du semestre. Une année d'études est validée (60 crédits) par compensation entre les deux semestres qui la composent. Le bénéfice des composants acquises est illimité. A l'issue de la formation de master, le candidat a validé 120 crédits, qui s'ajoutent aux 180 crédits de la licence, soit au total 300 crédits européens.

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury composé de 50% d'enseignants et 50% de professionnels
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury composé de 50% d'enseignants et 50% de professionnels
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Jury composé de 50% d'enseignants et 50% de professionnels
Par expérience dispositif VAE	X	Jury composé d'enseignants et de professionnels conformément aux textes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master publié au JO du 27 avril 2002.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 6 novembre 2013 numéro d'habilitation 20040204.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

2011-2012 : 27 étudiants inscrits, 27 diplômés (16 femmes et 11 hommes)

2012-2013 : 25 étudiants inscrits, 25 diplômés (15 femmes et 10 hommes)

2013-2014 : 25 étudiants inscrits, 24 diplômés (15 femmes et 9 hommes)

Autres sources d'information :

<http://www.univ-amu.fr/>

www.cdmt.org

Lieu(x) de certification :

Marseille

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Aix-en-Provence (Faculté de Droit et de Science Politique - Centre de Droit Maritime et des Transports)

Historique de la certification :

Ancienne appellation (1974-2010) : DESS puis Master « Droit maritime et des transports »